



PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP  
ÉCOLES SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le mardi 29 octobre 2019 à 19 h 15 à l'école Saint-Philippe.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Parents : Manon Bélanger, Mitouka Baudouin, Anik Charest, Stéphanie Dionne, Julie Michaud, Éric Maltais et Isabelle Rossignol.

Enseignants : Sophie Nadeau, Charles Bissonnette et Élise Chénard.

Personnel de soutien : Mélanie Lévesque, secrétaire d'école

Professionnel : René Roy

Direction : Chantal Pelletier

Commissaire : Céline Langlais (absente)

**1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame Pelletier accueille les membres, souhaite la bienvenue et constate le quorum. Elle ouvre la séance à 19 h 15. Proposition d'un tour de table afin de se présenter (nom et école).

Seulement rappeler que monsieur Éric Maltais a été élu pour représenter nos écoles au comité de parents (art. 189) et que sa substitut est madame Stéphanie Dionne.

Comme l'article 58 le stipule dans la Loi sur l'instruction publique, la direction de l'école préside le conseil d'établissement jusqu'à l'élection du président.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CÉ # 19-20-001

Il est proposé par madame Sophie Nadeau et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point autre sujet ouvert.

**3. NOMINATIONS**

La direction de l'école informe les membres qu'il y a lieu d'élire un poste de présidence, un poste de vice-présidence, un poste de secrétaire et un poste de trésorerie du conseil d'établissement.

**PRÉSIDENTE**

CÉ # 19-20-002

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par madame Sophie Nadeau et résolu :

QUE madame Isabelle Rossignol agisse comme présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **VICE-PRÉSIDENTE**

CÉ # 19-20-003

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par madame Manon Bélanger et résolu :

QUE monsieur Éric Maltais agisse comme vice-président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **SECRÉTAIRE**

CÉ # 19-20-004

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par monsieur Charles Bissonnette et résolu :

QUE madame Mélanie Lévesque agisse comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **TRÉSORERIE**

CÉ # 19-20-005

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par madame Isabelle Rossignol et résolu :

QUE madame Manon Bélanger agisse comme trésorière du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **4. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 JUIN 2019**

CÉ # 19-20-006

Il est proposé par madame Manon Bélanger et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 13 juin 2019 soit adopté tel que proposé avec la modification suivante : Absence de Florence Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5. SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (ART. 70, LIP)**

La présidente du conseil d'établissement explique le formulaire de dénonciation d'intérêts. Le formulaire est remis à tous les membres du conseil d'établissement. Les membres complètent le formulaire et le remettent à la secrétaire.

## **6. AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS**

La présidente du conseil d'établissement explique le formulaire d'autorisation de transmission de renseignements. Les membres complètent le formulaire et le remettent à la secrétaire.

## **7. CALENDRIER ET HORAIRE DES RENCONTRES DE L'ANNÉE (AU MOINS 5) (ART. 67, LIP)**

CÉ # 19-20-007

La direction de l'école propose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

Il est proposé par monsieur René Roy et résolu :

QUE le projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **8. RÉVISION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 63 ET 67, LIP)**

CÉ # 19-20-008

Selon l'article 61, le quorum aux séances du conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.

Selon l'article 63, les décisions du conseil d'établissement sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant le droit de vote. En effet, selon l'article 46, le directeur de l'école participe aux séances du conseil d'établissement, mais sans droit de vote. Par ailleurs, l'article 42 mentionne que les membres de la communauté n'ont pas droit de vote au conseil d'établissement.

Il est important de se rappeler que selon l'article 64 que toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Pour l'exercice des fonctions en lien avec l'article 71, les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

Il est proposé par madame Stéphanie Dionne et résolu :

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 soient établies telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES QUI NÉCESSITENT UN CHANGEMENT D'HEURE OU UN DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES HORS DE L'ÉCOLE (ART.87, LIP)**

CÉ # 19-20-009

Madame Isabelle Rossignol demande qu'une permission soit donnée aux enseignants des 3 écoles pour circuler dans un rayon de 1 kilomètre pour l'année scolaire 2019-2020. Cette permission permet aux élèves de se rendre à la bibliothèque municipale, à la patinoire du village, à l'édifice municipal, etc.

Atelier de sciences à l'école secondaire Chanoine-Beudet en novembre pour les élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'école J.-C.-Chapais.

Il est proposé par madame Sophie Nadeau et résolu :

QUE les sorties éducatives pour l'année scolaire 2019-2020 soient adoptées telles que proposées. Si d'autres activités se présentaient d'ici notre prochain conseil d'établissement, madame Pelletier enverra un courriel aux membres du conseil d'établissement.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **10. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS (ART. 88, LIP)**

CÉ # 19-20-010

En lien avec le plan de réussite de l'école, il faut se rappeler que les équipes-écoles déterminent les orientations et les pratiques qu'elles désirent renouveler en matière de services éducatifs complémentaires, l'objectif premier étant d'offrir à tous les élèves des services de qualité favorisant leur réussite éducative.

De plus, l'objectif premier du comité EHDAA pour nos trois écoles est d'offrir à tous les élèves des services de qualité favorisant leur réussite éducative. Nous allons nous rencontrer à chacune des étapes cette année pour déterminer les besoins des élèves des trois écoles.

Je tiens à rappeler que la Loi sur l'instruction publique confirme le droit de l'élève aux services éducatifs et complémentaires et définit la responsabilité de la commission scolaire au regard de l'organisation de ces services. Le régime pédagogique stipule que les services éducatifs complémentaires devant faire l'objet d'un programme sont des services :

- de soutien qui vise à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage ;
- de vie scolaire qui vise à contribuer au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école ;
- d'aide à l'élève qui vise à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre ;
- de promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Les principales mesures sont les suivantes :

Aide aux parents	1 343 \$
Partir du bon pied	138 384 \$
Activités culturelles	6 898 \$
Réussite éducative	5 165 \$
EHDAA	5 047 \$
Vitalité des petites communautés	17 500 \$ /Saint-Denis 17 500 \$/ Saint-Philippe

Certaines de ces mesures servent à payer les salaires de nos TES et de nos aides pédagogiques. Nous avons madame Caroline Bérubé comme aide pédagogique à l'école Notre-Dame et Saint-

Philippe et monsieur Charles Bissonnette à l'école J.-C.-Chapais. Nous avons Mme Catherine Dionne, TES à Mont-Carmel à raison de 23 h par semaine et M. Christophe Souvignet à Saint-Denis et Saint-Philippe à raison de 20 h par semaine.

Il est proposé par madame Isabelle Rossignol et résolu :

QUE la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers pour l'année scolaire 2019-2020 soit adoptée telle que proposée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **11. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

CÉ # 19-20-011

Madame Pelletier mentionne que le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 est de 1 500 \$.

Il est proposé par monsieur René Roy et résolu :

QUE le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **12. APPROBATION DU PLAN D'ACTION**

CÉ # 19-20-012

Madame Chantal fait la lecture du plan d'action de nos 3 écoles. Madame Chantal mentionne que le code de vie, les manquements seront revus par les équipes-écoles cette année.

Il est proposé par madame Sophie Nadeau et résolu :

QUE le plan d'action soit approuvé tel que déposé.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **13. INFORMATIONS :**

##### **13.1 DIRECTION**

Le 21 octobre dernier a eu lieu une journée de formation pour les enseignants, les professionnels et les directions en lien avec les élèves handicapés en difficultés d'apprentissage et d'attention. Il y aura très prochainement la mise en place d'un canevas commun pour le plan d'intervention qui pourra suivre les élèves jusqu'à la fin de leur secondaire.

Elle explique la différence entre les mesures de flexibilité, d'adaptation et de modification.

Flexibilité : pas besoin de plan d'intervention. Ça permet à certains élèves de pouvoir bénéficier de coquilles lors d'une évaluation, changer de place dans la classe pour être plus attentif.

Adaptation : un plan d'intervention doit être mis en place. Il y a un code qui apparaît au bulletin, ça permet à l'élève de pouvoir bénéficier 1/3 de temps de plus pour une évaluation par exemple.

Modification : pour qu'un élève soit en modification, il doit avoir 2 ans de retard dans ses apprentissages. Un plan d'intervention est déjà en place puisqu'il a dû bénéficier d'adaptations avant. Ça veut dire qu'on doit réduire les exigences pour que l'élève puisse vivre des réussites.

La remise des bulletins se fera via Mozaïk et les rencontres avec les enseignants auront lieu le 14 et le 15 novembre prochain.

Madame Chantal est à la recherche de gens qui pourraient être intéressés à faire des activités parascolaires.

Suite à l'approbation du plan d'action, nous aurons à revoir les défis pour les rencontres 5 étoiles. Il faudrait avoir un peu plus de souplesse pour permettre à plus d'élèves de participer aux activités récompenses.

Le code de vie et les manquements sont à revoir pour avoir une cohérence entre les gestes et les conséquences. Les fiches jaunes devraient être abolies et des précisions seront apportées pour les fiches rouges.

### **13.2 SERVICE DE GARDE**

Madame Chantal nous informe que madame Caroline Caron est en congé de maternité pour l'année. C'est madame Stéphanie Lévesque qui fera les heures de technicienne. Madame Lévesque devrait être présente aux prochaines rencontres. Il y a aussi eu beaucoup de mouvement au niveau du personnel des services de garde.

Mont-Carmel : Stéphanie Lévesque et Martine Richard  
Saint-Philippe : Claudy Gagné et Guylaine Massé  
Saint-Denis : Audrey Dubois

Nous avons beaucoup de travail à faire pour mettre des choses en place à ce niveau.

Voici les détails pour les inscriptions pour la déclaration des effectifs au 30 septembre.

	Statut régulier
École Saint-Philippe	26
École Notre-Dame	34
École J.-C.-Chapais	10

Étant donné le peu d'inscriptions au service de garde de Saint-Denis, les journées pédagogiques se dérouleront à Saint-Philippe à moins qu'il y ait 10 enfants d'inscrits lors d'une de ces journées.

### **13.3 ENSEIGNANTS**

#### **Mont-Carmel**

Cette semaine aura lieu la fête d'Halloween. Les élèves vivront six activités différentes en groupe multi-âge.

La semaine dernière, les élèves ont eu leur activité récompense de la rencontre 5 étoiles d'octobre, soit un film avec maïs soufflé.

Notre prochaine activité récompense sera un bingo en décembre.

Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années ont vécu un atelier de sciences à l'école la semaine dernière et participeront à Accro de la techno en novembre.

### **Saint-Denis**

Madame Émilie a cuisiné les récoltes du jardin avec les élèves à la fin septembre et au début d'octobre.

L'école participera encore cette année au Marché de Noël du Noël au cœur du Kamouraska.

La fête d'Halloween se tiendra sur deux jours à l'école. Les élèves auront la chance de faire des activités sportives, d'écouter un film d'Halloween et d'avoir une collation de l'OPP. Madame Julie Michaud apportera des bonbons pour tous les élèves de l'école.

Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années participeront à Accro de la techno en novembre.

### **Saint-Philippe**

Les élèves ont eu leur premier défi 5 étoiles.

La fête d'Halloween aura lieu ce jeudi. Les élèves peuvent se costumer toute la journée et les activités auront lieu en après-midi.

L'école participera au Marché de Noël de Saint-Philippe

## **13.4 COMITÉ DE PARENTS**

Aucun suivi

## **14. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

## **15. AUTRES SUJETS :**

### **15.1 Campagnes de financement**

#### **15.1.1 Campagne Poivre des îles**

Un petit résumé pour la campagne de financement « Poivres des îles ». Nous avons un profit de 50 %. Cette campagne est simple et si les élèves font un bon de commande par personne, les commandes arrivent déjà assemblées. La date limite pour ramener les commandes à l'école est le 7 novembre.

#### **15.1.2 Campagne de financement pour l'OPP de l'école J.-C.-Chapais**

Madame Isabelle Rossignol, membre de l'OPP, demande la permission de faire une campagne de financement avec la Boulangerie La Pocatière pour financer les activités en lien avec l'OPP.

Il est proposé par madame Julie Michaud et résolu;

D'approuver la campagne de financement de l'OPP de l'école J.-C.-Chapais avec la Boulangerie La Pocatière.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

### **15.2 Fête des enfants**

Madame Manon Bélanger nous informe que le 22 novembre prochain aura lieu la fête des enfants en lien avec Noël au cœur du Kamouraska. Madame Mireille Dionne Bérubé a contacté madame Véronique Caron à ce sujet. Les détails sont à venir.

### **16. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public.

### **17. PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion aura lieu le lundi 9 décembre 2019 à 19 h à l'école Notre-Dame.

### **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 30**

CÉ # 19-20-014

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Manon Bélanger et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Isabelle Rossignol  
Présidente

---

Chantal Pelletier  
Directrice